

Les demandes de carte nationale d'identité et/ou de passeports se font dans toute mairie dotée d'une station biométrique ([voir la liste](#) ^[1]).

A Épernay, les demandes s'effectuent à Mairie Accueil, sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous en ligne :



Avant votre rendez-vous :

- Constituez votre dossier avec [les pièces justificatives](#) ^[3].
- Préparez la démarche en effectuant une pré-demande en ligne. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements
- Lors de l'établissement de votre pré-demande en ligne, vous pouvez payer votre timbre fiscal en ligne.
- Vous pouvez également utiliser le dispositif JUSTIF'ADRESSE, qui dispense l'utilisateur qui le souhaite de produire un justificatif de domicile, en lui proposant de sélectionner dans la téléprocédure de demande de titre un fournisseur de service attaché à son domicile.

Il faudra ensuite se rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Le guichet récupérera les données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera les pièces justificatives et prendra les empreintes.

Pour le rendez-vous en mairie :

- Assurez-vous d'être en possession de toutes les pièces nécessaires et du formulaire CERFA rempli ou du numéro de la pré-demande établie en ligne.

A noter :

- Tout dossier incomplet ne pourra être traité et nécessitera de reprendre un rendez-vous.
- Nous vous remercions de prévenir Mairie Accueil en cas d'annulation de votre rendez-vous. Vous avez la possibilité d'annuler ou replanifier votre rendez-vous en contactant le 03 26 53 37 50.

Liens utiles:

[Site de l'ANTS Agence Nationale des Titres Sécurisés](#) ^[4]

Contact(s):

MAIRIE ACCUEIL :

8, place Bernard-Stasi

03 26 53 37 50

etat.civil@ville-epernay.fr ^[5]

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h30 à 11h15

Fermé au public le 1er lundi de chaque mois (après-midi)

Rappel durée validité carte d'identité : en 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires.

[En savoir plus sur la durée de validité](#) ^[6]

[3] <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Pieces-a-fournir-pour-une-demande-ou-un-renouvellement-de-passeport-CNI>

[4] <https://passeport.ants.gouv.fr/>

[5] <mailto:etat.civil@ville-epernay.fr>

[6] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32303>